
LE SECRETARIAT PERMANENT

Communiqué de presse n°05/2015 de la Commission Paritaire

La Commission Paritaire d'Attribution de la Carte d'identité de Journaliste professionnel et de Professionnel de la communication (CIJP) informe l'ensemble des professionnels des médias qu'elle prolonge du lundi 24 au vendredi 28 août 2015 la période du dépôt des demandes d'attribution ou de renouvellement.

Cette seconde prorogation, après celle qui s'est déroulée du vendredi 03 au vendredi 14 août 2015, vise à permettre à tous les professionnels des médias remplissant les conditions, d'avoir la carte avant les élections présidentielles d'octobre prochain.

En conséquence, la Commission invite les grands retardataires à déposer leurs demandes d'attribution ou de renouvellement à son Secrétariat Permanent, sis au 17^{ème} étage de la Tour C, porte 28.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le Secrétariat de la Commission au : 20.21.29.81.

Fait à Abidjan, le 21 Août 2015

Pour la CIJP et P/O

**Le Secrétaire permanent
VIWAMI Blaise**